

Préservation de la biodiversité

Le service Parcs et Jardins fait son possible pour préserver la biodiversité, il met en places diverses actions pour aider au maintien des espèces animales et végétales.

Annemasse et son territoire nature

Annemasse est une ville qui ne cesse de grandir pour accueillir jour après jour de nouveaux habitants. C'est aussi un territoire où la nature est présente.

Le service Parcs et Jardins, en plus de ses compétences horticoles et paysagères, **tient compte de la biodiversité dans ses tâches quotidiennes**. Les gestes s'additionnent pour maintenir la nature en ville ou favoriser son retour. Cette richesse, autrefois occultée, est aujourd'hui au centre des préoccupations des jardiniers. Elle se révèle petit à petit aux yeux des habitants.

L'adoption de l'Agenda 21 en 2005 a été le point de départ de toutes les actions visant à prendre en compte le développement durable dans chaque service municipal. Le service Parcs et Jardins s'est activement impliqué dans ce programme.

Tout d'abord, une prise de conscience a été nécessaire par l'ensemble du personnel du service. L'utilisation de la lutte biologique a été un premier pas vers le monde animal souvent méconnu. Des formations ont été nécessaires afin d'acquérir des notions dans ce domaine souvent ignoré.



Hôtel à insectes - Parc Olympe de Gougues

<https://www.annemasse.fr/au-quotidien/environnement/engagements-et-actions-de-la-ville/preservation-de-la-biodiversite>

Diverses actions ont été mises en place pour aider au maintien des espèces animales et végétales:

- › création de refuges LPO,
- › installation de mangeoires et nichoirs, d'hôtels à insectes,
- › bois mort laissé en place,
- › création de ruchers et vergers,
- › réhabilitation de zones humides,
- › réalisation de semis de prairies naturelles,
- › mise en place de mulch, lieu d'accueil des auxiliaires en hiver,
- › inventaire de la faune et de la flore sur des zones ciblées
- › réduction des pesticides,
- › limitation de l'arrosage,
- › arrêt des tailles pendant les périodes de nidification.

Un réseau de [liaisons vertes](#) se met également en place. Leur but est de permettre de relier les différents sites et de favoriser les déplacements doux pour les habitants, tout en leur offrant la possibilité de rejoindre les espaces situés à la périphérie de la ville sans utiliser la voiture.

Toutes ces actions auront une incidence positive sur le bien-être en ville et réduiront notre impact sur le réchauffement climatique.

N'hésitez pas à prolonger ces actions dans vos jardins et sur votre balcon. Le service des Parcs et Jardins est à vos côtés pour vous apporter tout renseignement utile.

CONTACT

Service Parcs et jardins

 0450920045

 [Voir la fiche](#)

Pour aller plus loin



ANNEMASSE
à vivre ensemble
 04 50 95 07 00

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :

<https://www.annemasse.fr/au-quotidien/environnement/engagements-et-actions-de-la-ville/preservation-de-la-biodiversite>

